

25.03.2015 16:41 srl003 3 POL CLJ GOV ECO COP LAB Dépêche individuelle Dépêche gef ats/za mf Genève

## Aménagement - GE: L'Hospice général abandonne le projet de surélévation à la Jonction

---

**(ats) L'Hospice général renonce à ajouter deux étages aux cinq immeubles de la cité Carl-Vogt qu'il possède à la Jonction. L'autorisation de surélever cet ensemble conçu par l'architecte Honegger faisait l'objet d'oppositions de locataires et de la Ville de Genève depuis octobre 2011.**

"A l'initiative de l'Hospice général, un accord extra-judiciaire a été signé entre les parties et dans lequel l'institution d'aide sociale s'engage à renoncer à bénéficier l'autorisation de construire", a indiqué mercredi à l'ats Michel Schweri, membre du comité de l'Association des habitants de la **Jonction** (AHJ), opposée au projet. Il confirmait une information du "Courrier".

Les recourants contestaient tant le gabarit de surélévation, plus élevé que ce que la loi permet, que le parking souterrain, qui allait générer un surcroît de trafic, et le centre commercial. Ils faisaient aussi valoir que la surélévation allait faire passer la densité de 2,7 à 3. La **Jonction** compte déjà 16'000 habitants au kilomètre carré, contre 12'000 à Genève.

Le Tribunal administratif de première instance avait rapidement balayé les arguments des opposants, qui avaient porté la procédure devant la Cour de justice. L'abandon du projet a rendu les recours sans objet. "On a eu raison de s'opposer car la surélévation ne va pas se faire", se félicite Michel Schweri, tout en regrettant que la cause défendue ne fasse pas jurisprudence.

Trois immeubles détruits

Un autre chantier s'ouvre à présent, celui de la rénovation énergétique des cinq immeubles vieux de 50 ans. Les recourants ne savent pas pourquoi l'Hospice général a abandonné son projet de surélévation. Pour Michel Schweri, l'obligation faite aux propriétaires d'installer des doubles vitrages d'ici à fin janvier 2016 peut l'avoir mis sous pression.

Un autre projet immobilier de l'Hospice général occupe aussi l'AHJ. L'institution d'aide sociale veut raser trois immeubles qu'elle possède à la rue des Maraîchers pour reconstruire du neuf. L'ensemble des locataires verront leurs baux résiliés. L'association les assistera dans la contestation des résiliations afin d'obliger l'Hospice général à entrer en négociation.